

BULLETIN D'ADHESION au SNUipp/FSU de Charente

À retourner à SNUipp-FSU 16 -Maison des syndicats -10 rue Chicoutimi- 16000 ANGOULEME

NOM : NOM de jeune fille:

Prénom : Date de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Echelon au 31/08/2017 : Si temps partiel, quotité :%

Année de titularisation :

Instituteur P.E. P.E. hors-classe PES PEGC Retraite(e) Autre

Ecole pour 2017 - 2018 :

Catégorie du poste occupé :

Montant cotisation :

(voir grille ci-dessous)

Paiement :

par chèque

par prélèvement fractionné

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeur des écoles adjoint			125,00	132,00	141,00	151,00	162,00	173,00	183,00	194,00	203,00
Professeur des écoles Hors Classe	170,00	190,00	203,00	210,00	222,00	234,00	250,00				
Instituteur Adjoint-e-						116,00	125,00	131,00	140,00	150,00	161,00
PEGC Hors Classe					202,50	218,00					
PEGC Classe Exceptionnelle	202,50	220,00	230,00	245,50	259,00						

Temps partiel (50%, 75%, 80%) et Congé de Formation (85%) :

Calculez votre cotisation au **prorata** de la cotisation plein traitement (**minimum 80 €**)

COTISATION SUPPLEMENTAIRE		RETRAITES	
DIRECTEUR 2 / 4 cl / ASH / IMF	+ 7,00 €	. Pension inférieure à 1365 € :	87 €
DIRECTEUR 5 / 9 cl / CLIS	+ 10,00 €	. Pension comprise entre 1365 € et 1720 € :	102 €
DIRECTEUR 10 cl et plus	+ 13,00 €	. Pension supérieure à 1720 € :	117 €
DIRECTEUR SES / SEGPA	+ 16,00 €	CONGE PARENTAL ou DISPONIBILITE : 80 €	
DIRECTEUR EREA / ERDP	+ 40,00 €	PE Stagiaire : 75 €	
CPAIEN	+ 13,00 €	EVS, CUI et autres CONTRATS AIDES, étudiants M1 M2 : 35 €	



66 % du montant de votre cotisation est déductible du montant de vos impôts. Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez maintenant d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre adhésion.

Exemple : Une adhésion à 183 euros revient après déduction à 61 euros pour un an